

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 175-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.211

Déposée le: 13.06.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)
Teuscher-Abts (Roggwil BE, PLR)
Baumann-Berger (Münsingen, UDF)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1238/2019 du 13 novembre 2019
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**



«Apprendre par l'expérience»: sensibilisation à la circulation proposée au degré secondaire I dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'introduire au degré secondaire dans le canton de Berne le projet de sensibilisation à la sécurité routière « Apprendre par l'expérience » ;
2. de concevoir au degré secondaire dans le canton de Berne un plan de sensibilisation à la sécurité routière comprenant des éléments pratiques.

Développement :

Cela fait des décennies que le canton de Soleure propose un projet d'apprentissage empirique (« Lernen durch Erleben »). Sur un cycle de trois ans, chaque école du degré secondaire accueille le projet, ce qui permet à tous les élèves du degré secondaire d'y participer. Les jeunes y apprennent en direct quels sont les dangers de la circulation quotidienne et comment il est possible de les minimiser. Ils apprennent par ailleurs ce que sont les assurances et ce que

signifie le terme « subrogation ». Le projet est décrit comme suit dans un communiqué du canton de Soleure et pourrait servir de modèle pertinent au canton de Berne :

« Les accidents ne se produisent pas, ils sont provoqués – par des humains. Partant de ce constat, l'équipe d'instructeurs/trices (deux moniteurs/trices de conduite, deux membres de la police cantonale, un/e motocycliste professionnel/le et un/e représentant/e du corps enseignant du degré secondaire) fait prendre conscience aux élèves des principaux dangers auxquels sont confrontés les deux-roues, les piétonnes et piétons ainsi que les skateuses et skateurs dans la circulation routière. Les jeunes usagères et usagers du trafic ne reçoivent pas les instructions de front. Il leur est bien plutôt expliqué que l'amélioration de la sécurité de la circulation routière ne peut être obtenue que grâce à un comportement coopératif, pour le bien de toutes celles et ceux qui sont sur la route. Car chaque décès sur la route est un décès de trop.

Trois ateliers permettent aux jeunes de se familiariser avec les thèmes suivants :

- *Sensibilisation à la circulation et agressivité dans la circulation routière*
- *Vitesse et distance de freinage de différents véhicules*
- *Angle mort des voitures et des camions du point de vue de la conductrice ou du conducteur*

En outre, il est possible de faire l'expérience, en qualité de passager, d'une collision simulée avec un obstacle à une vitesse de douze kilomètres par heure. Le programme propose par ailleurs des exercices de freinage avec divers moyens de transport individuels (vélo, mobylette, patins à roues alignées), une démonstration de freinage avec un scooter (cat. F) ainsi qu'une présentation des vêtements recommandés et de l'efficacité des casques. »

Réponse du Conseil-exécutif

Le travail de prévention ciblée accompli par la Police cantonale bernoise (POCA) dans le domaine de la circulation routière comprend notamment un cours d'éducation routière. Ce dernier (qui comporte aussi un examen de vélo) est cité expressément parmi les tâches incombant à la POCA en vertu de la nouvelle loi sur la police (cf. art. 9, al. 1, lit. f nLPol), qui entrera en vigueur début 2020. Ce cours est dispensé de l'école enfantine jusqu'au terme de l'enseignement primaire dans l'ensemble du canton sur la base d'un modèle unique ; animé par des spécialistes de l'éducation routière dûment formés, il comprend essentiellement des exercices pratiques.

Dans le système actuel, le cours d'éducation routière approfondi pour le degré secondaire I (9H à 11H) relève de la responsabilité des communes. Ces dernières peuvent – en particulier si elles ont conclu un contrat sur les ressources – acquérir des prestations en ce sens auprès de la POCA, et certaines le font : le personnel de la POCA dispense actuellement des cours d'éducation routière aux classes de degré secondaire I à Berne, à Langenthal, à Spiez, à Steffisburg et à Thoune.

Les autres communes du canton proposent des cours de prévention en matière de sécurité routière au degré secondaire I lorsque les ressources en personnel le permettent. Ainsi, lors de deux leçons théoriques dispensées par année scolaire, les élèves ont l'occasion, entre autres, d'apprendre à bien évaluer la situation sur la voie publique, de s'interroger sur leur comportement et sur les risques pouvant en découler, ou encore de connaître leurs droits et

leurs devoirs dans le trafic routier. Il existe aussi des présentations pratiques, par exemple à l'aide d'un camion pour illustrer la problématique de l'angle mort. Le Conseil-exécutif est convaincu que cet aspect de la prévention, grâce aux présentations et aux démonstrations, a des effets particulièrement durables sur le groupe-cible des élèves du degré secondaire I.

Un cours pratique sur le modèle du projet « Apprendre par l'expérience », tel que demandé dans la motion, ne peut pas être proposé avec les ressources disponibles pour le moment. Il nécessiterait en effet un investissement beaucoup plus important en personnel et en matériel. Maintenant que le Conseil-exécutif a publié son rapport en réponse à la motion 138-2016 Wüthrich¹, l'introduction d'un cours de circulation routière pour l'ensemble du degré secondaire I sera néanmoins à nouveau envisagée. Le Conseil-exécutif estime en effet que l'idée d'étoffer le cours d'éducation routière est intéressante sur le principe. Il propose donc au Grand Conseil d'adopter la motion sous forme de postulat.

Destinataire

- Grand Conseil

¹ Examen des effectifs de la Police cantonale. Rapport du Conseil-exécutif en réponse à la motion 138-2016 Wüthrich (Huttwil, PS)